

DEPARTEMENT  
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT  
LA ROCHELLE

**ARRÊTÉ N° 2026-RH-029**

**Portant délégation de signature pour autorisation d'engagement  
À Monsieur Neil PIOTON**

Le Maire de la commune de Puilboreau ;

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les fonctions assurées par **Monsieur Neil PIOTON**, agent de la commune de Puilboreau, en qualité de Directeur des Services Techniques ;

Considérant qu'il est nécessaire au bon fonctionnement du service d'autoriser **Monsieur Neil PIOTON** à engager certaines dépenses ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

**Monsieur Neil PIOTON**, Ingénieur principal, reçoit délégation de signature en matière d'engagement financier à partir du 30 mars 2026 et pendant toute la durée d'exercice de ses fonctions.

**Monsieur Neil PIOTON** est ainsi autorisé à signer des bons de commande ou devis dans la limite de 1 000 € (mille euros) TTC pour chaque engagement.

**ARTICLE 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressé et transmise au comptable public.

Fait à PUILBOREAU,  
le 30 mars 2026

Le Maire,

Didier PROUST



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le 30/03/2026 Signature de l'agent :